

# Fiche d'inscription – Saison 2021/2022

Nom – Prénom du participant à l'activité:

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :



je souhaite recevoir la lettre d'information de la MJC les tilleuls (cocher la case)

Numéro Allocataire CAF :

**(uniquement pour une inscription à l'Accueil de Loisirs)**

J'autorise - n'autorise pas (rayer la mention inutile) la diffusion de photographies ou vidéos, prises ou tournés avec moi-même ou mon enfant lors des activités.

**Pour les mineurs :**

Nom – Prénom du responsable légal :

Date de naissance :

Adresse (si différente de l'enfant) :

Nom – Prénom du responsable légal :

Date de naissance :

Adresse (si différente de l'enfant) :

## Adhésion MJC (nominative)

(entourer le montant correspondant)

Adultes (+16 ans) **15 euros**

Scolaires ou demandeurs d'emploi **10 euros**

Don / soutien **45 euros**

(dans ce cas adhésion gratuite avec attestation de don pour déduction impôt)

**Cadre à remplir uniquement pour une inscription à une activité**

Inscription Activités			
Activité	Jour / Horaire	Tarif	Réduction (oui/non)

**Cadre réservé à la MJC**

Paiement										
	Total	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avr	Mai	Juin
Chèques										
Espèces										
Chèques Vacances										

**Remplir et signer le verso de la page**

## Engagement (adhérent et responsable légal si mineur)

**Avant l'activité :** Je m'assure de la prise en charge de mon enfant par le responsable de l'activité en début de cours, ce qui veut dire que je vérifie à chaque séance la présence de l'animateur technicien. Aussi, je préviendrai la MJC de mes nouvelles coordonnées si celles-ci changent au cours de la saison.

**Pendant l'activité :** L'accès aux activités, est interdit aux personnes extérieures (parents, accompagnants...) pendant la durée de l'activité.

**Après l'activité :** Récupérer votre enfant à l'horaire de fin du cours car il est à nouveau sous votre responsabilité.

## Règlement relatif aux activités

La reprise des activités est prévue le lundi 13 septembre, un cours d'essai sera possible durant cette première semaine d'activités. A partir de la semaine suivante l'inscription devra être régularisée. Les activités n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires. La saison se termine le vendredi 24 juin (33 semaines d'activités).

La présence des parents est obligatoire pour l'inscription des mineurs.

**Début et durée :** Pour chaque activité, un nombre de séances est prévu. Si l'animateur est absent, la séance sera rattrapée ultérieurement.

**Annulation :** La MJC se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre de participants requis n'est pas atteint au terme de la période d'essai.

**Inscription et modalités de paiement :** L'adhésion à la MJC est obligatoire pour participer à toute activité. L'inscription et le paiement sont obligatoires avant toute participation à une activité, dès l'issue de la période d'essai.

Vous avez la possibilité d'un paiement échelonné en 9 chèques maximum émis le jour de l'inscription et encaissés selon un échéancier.

Pour toute inscription en cours d'année ; le montant de la cotisation de l'activité sera calculé au prorata du nombre de mois restants. Le montant de l'adhésion à la MJC demeure acquis.

Vous vous engagez à être assurés en responsabilité civile pour vous et l'ensemble des membres de votre famille participant à une activité.

**Réductions :** Une remise de 10% sur la cotisation d'activité est accordée aux personnes non-imposables, sur présentation d'un justificatif.

**Remboursement :** Les remboursements ne seront possibles qu'en cas de changement professionnel empêchant la pratique de l'activité. Un justificatif sera obligatoirement demandé pour bénéficier du remboursement à partir de la date de l'arrêt de l'activité. Des frais de gestion de 15 € seront retenus. Le montant de l'adhésion à la MJC n'est pas remboursable. Les cours manqués à l'initiative de l'adhérent ne sont pas remboursables. En cas d'arrêt pour raisons médicales, un avoir sera effectué et valable pour la saison suivante.

**Activités et Accueil de Loisirs :** l'équipe de la MJC peut prendre toutes les dispositions qui s'imposent en cas d'accident survenant à mon enfant lors de son (ses) activité(s) sur la saison et prévenir les secours, le transporter à l'hôpital et l'opérer si nécessaire. Les parents seront prévenus immédiatement par téléphone.

**Accueil de Loisirs :** mon enfant peut être amené à utiliser les transports en commun sous la responsabilité de l'équipe d'animation et également dans leur véhicule si nécessaire.

## Certificat Médical

Pour certaines activités physiques ou sportives, un certificat médical doit obligatoirement être fourni par l'adhérent. La MJC et le technicien d'activité se réservent le droit de refuser l'accès à une personne qui n'aurait pas fourni ce document.

## Responsabilité de la MJC

La MJC est responsable de l'enfant mineur que pendant la durée de l'activité.

La MJC se dégage de toute responsabilité quant aux objets de valeurs laissés dans les locaux ou dans les véhicules personnels garés sur le parking de la MJC.

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par les responsables de la structure et sont destinées à un usage interne uniquement.*

*Ces informations sont nécessaires au bon fonctionnement des activités. Certaines vous sont demandées à des fins de statistiques. Elles sont conservées pendant toute la durée de votre fréquentation de la structure et seront anonymisées trois ans au plus tard après votre dernière inscription. Conformément à la loi « Informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en vous adressant à l'accueil de la MJC.*

Fait à Saint-Etienne, le :

Signature :